

Viol sur mineure à Kango

Il contraint sa victime en la menaçant à l'aide d'un fusil

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

NDAMBA, un ressortissant camerounais, la cinquantaine révolue, se trouve actuellement dans le collimateur de la justice gabonaise. Motif: agression sexuelle sur G. M. E., une mineure de 12 ans, à Kango. D'où son arrestation, le jeudi 27 octobre dernier, par les gendarmes de la brigade routière du chef-lieu du Komo. Poursuivi pour viol sur mineure de moins de 15 ans,

menace avec arme à feu et détention illégale d'arme à feu, il devrait être présenté, ce mardi, aux juges du parquet de Libreville. Les faits se seraient déroulés en l'absence de la compagne du Camerounais, en stage à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. Ce jeudi-là, il est environ 21 heures. G. M. E. est envoyée par ses parents au bar du coin pour acheter de la boisson. De retour à la maison, l'un des convives remarque que son goût n'y est pas. Aussi, la fillette retourne-t-elle au troquet. Mais à peine a-t-elle franchi le seuil de la maison familiale, que



Photo : Archives L'union

Le présumé violeur devrait être déféré, cette semaine, devant le parquet de Libreville.

Ndamba l'aborde, en lui demandant de l'accompagner dans le bois, en vue de récupérer du vin de

palme. Mais la gamine refuse, sachant qu'elle est attendue chez elle. Face à cette fin

de non-recevoir de G. M. E., le Camerounais rentre chez lui, et en ressort, armé d'un calibre 12. Sous la menace, la mineure est contrainte de suivre le cinquantenaire dans sa chambre. Mais malheureusement pour lui, des témoins suivent discrètement la scène dans la pénombre. C'est donc sur le vif, c'est-à-dire en plein abus sexuel sur la mineure, que le sujet camerounais est pris en flagrant délit par les voisins. Par la suite, G. M. E. est pressée par ses parents de raconter sa mésaventure avec l'indélicat Ndamba. Médusés, ils apprennent,

de la bouche de la gamine, que c'est la troisième fois que le Camerounais aurait abusé d'elle. Mais aussi, qu'il l'aurait menacée de l'abattre, si elle venait à parler. Sur ces entrefaites, la famille de la fillette saisit la brigade routière de Kango, et ses éléments procèdent à l'interpellation du mis en cause durant la même nuit. Lors de l'interrogatoire, sieur Ndamba aurait d'abord nié les faits. Mais les résultats des analyses médicales effectuées sur la gamine au centre de santé local ne laissant aucun doute, il finit par avouer.

A la suite d'une scène de ménage à Makokou

Imbouezi occasionne 13 points de suture à sa concubine

SCOM
Libreville/Gabon

LUDOVIC Imbouezi, Gabonais de 29 ans, a été interpellé par les agents de l'antenne de la police d'investigations judiciaires (Pij) de Makokou, le mercredi 2 novembre dernier, pour coups et blessures volontaires (CBV), à l'encontre de Sandra Nicole Bayeni, sa compatriote âgée de 33 ans. Suite à la rixe les ayant opposés, les blessures infligées à cette dernière lui ont occasionné 13 points de suture et une incapacité temporaire de travail (ITT) de 20 jours. Ces faits ont valu au mis en cause d'être déféré, le lendemain, devant le procureur de la République, qui l'a écroué à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Des sources proches du couple rapportent que depuis trois ans de vie commune, c'est la première fois qu'une violente dispute oppose les deux tourtereaux. Les faits ont lieu ce jour de mardi 1er novembre 2016, au quartier Bienvenu. Lu-



Photo : D.R

Ludovic Imbouezi dans les locaux de la Pij de Makokou.

dovic Imbouezi est absent de la maison, où il a oublié son téléphone. Quand l'appareil se met à sonner vers 9 heures, Sandra Nicole Bayeni s'en saisit pour répondre. Au bout du fil: la mère de la première fille de son compagnon, qui appelle depuis Libreville

pour, dit-elle, lui donner des nouvelles de l'enfant. Malheureusement, la conversation téléphonique tourne vite au vinaigre, la correspondante de la capitale proférant, semble-t-il, des insultes à l'endroit de Bayeni. Cela a le don de rendre



Photo : D.R

L'avant-bras droit de Sandra Nicole Bayeni, la concubine du mis en cause.

cette dernière furieuse, à tel point qu'elle se décide à aller à la recherche de son amant Ludovic, qui prend un verre, non loin de la maison avec des amis. Le jeune homme refuse d'aborder le sujet dans le bar, et demande à sa compagne d'aller l'attendre à

leur demeure. Cette réponse déplaît à Sandra, qui soupçonne son compagnon de continuer à entretenir une relation avec la mère de sa fille. D'où sa décision de faire ses valises, pour retourner chez ses parents. La nièce de son concubin, alors que

celui-ci ne montre pas d'empressement à rentrer, parvient à l'en dissuader. Pour se changer les idées, Bayeni décide d'aller prendre un pot, vers 19 heures, dans un troquet du carrefour Zoatab. Imbouezi s'y trouve également avec un ami. Aussi, va-t-elle se joindre à eux. Le couple rentre vers 21 heures. Mais la dispute reprend vers 23 heures. Dans la foulée, la dame s'empare d'une machette, dans le but, dira-t-elle, de repousser les assauts de son homme. Mais en voulant la désarmer, Ludovic se blesse au pouce droit. Alors qu'il saigne dans la chambre, sa compagne prend la poudre d'escampette. Ludovic Imbouezi se lance à sa poursuite et la ratrape, quelques mètres plus loin. Armé à son tour de la même machette, il lui assène un coup à l'avant-bras droit. « Le mis en cause a été arrêté, le lendemain de l'agression, à la suite d'une plainte déposée par la victime. Il a affirmé qu'il n'avait pas l'intention de blesser gravement la dame », indique un OPJ.

Accusé de sorcellerie par les autres habitants, non loin de Mouila

Un septuagénaire se fait chasser du village Koumbanou

FN.
Mouila/Gabon

L'affaire qui a eu lieu dans le canton Ngounié central, a alimenté les conversations pendant plusieurs jours.

POLYCARPE Yembi, un compatriote de soixante-dix ans, a été chassé, le 10 août dernier, du village Koumbanou, dans le canton Ngounié central (département de la

Douya-Onoye), à une vingtaine de km de Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié, pour pratique de sorcellerie. Déjà confrontés à la destruction de leurs plantations par des éléphants dévastateurs, à l'absence d'hydraulique villageoise, au manque de médicaments au dispensaire, etc., les habitants de la localité ne souhaitent pas que soit rajouté, aux maux qui minent leur quotidien, le développement de pratiques qui ne militent pas pour l'éclo-

sion de la communauté. En effet, constatant que l'harmonie du groupe et leur quiétude sont mises à mal depuis que le septuagénaire s'est installé dans la contrée, les villageois ne sont pas allés par quatre chemins pour lui demander de faire ses bagages et d'aller vivre ailleurs. A l'origine de cette décision insolite, des feux-follets et des aboiements incessants de chiens qui, selon des initiés, présageraient de sorts maléfiques imputables au "sorcier"

préssumé, Polycarpe Yembi. Des faits que ce dernier a niés en bloc. Des faits, il est vrai, qui ne sont ni quantifiables, encore moins vérifiables. Mais les accusateurs se sont montrés tenaces. L'un d'eux raconte qu'une nuit, Sieur Yembi et sa femme se seraient "transformés" en feu-follet afin de "visiter" ceux qui étaient endormis. « Le retour a été facile pour le mari, rentré en premier à la maison, contrairement à la femme qui aurait pris du retard et fait une chute

libre sur le toit de la voiture du voisin. Poussant ainsi le propriétaire à se réveiller précipitamment au contact du choc assourdissant, vers 5 heures du matin ». A son tour, le propriétaire du véhicule s'était empressé d'ameuter le voisinage ainsi que la notabilité pour mettre fin à ce type d'agissement. Sauf que la femme, après sa chute, n'avait pas hésité à trahir son mari qui, selon elle, l'entraînait souvent dans ses déplacements mystiques, aux fins

de nuire à autrui par le biais de feux-follets. C'est donc sur la base de ces différents témoignages et autres anecdotes recensées par les habitants, qu'une réunion expresse s'est alors tenue, et un fonds collecté. A l'issue de la rencontre, une enveloppe a donc été remise à Polycarpe Yembi, afin de lui permettre de quitter le village. Quant à la femme, elle trouvera la mort peu de temps après "l'exil" forcé de son homme.